

DIJON - Championnat de France des Circuits

Date: 15/17 mai 2026

Sujet/Subject : DECISION N°1
 De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
 A/To : AL Motorsports by JSB

Les commissaires sportifs après avoir reçu un rapport du directeur de course, convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. LAFON Yannis

N° & Pilote / No. & Driver : #24 M. LAFON Yannis

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 15 mai 2026 à 10:09

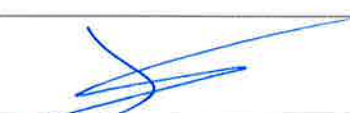
Séance / Session : Essais libres 1

Faits / Fact : Double un voiture sous drapeaux jaunes

Infraction / Infringement : art 17.9 du règlement sportif du championnat FFSA Tourisme

Décision / Decision : Avertissement et un point de comportement.

Raison de la décision / Reason : Le pilote #24 entame son dépassement avant d'arriver au niveau du poste où est présenté le drapeau vert. La voiture doublée étant à une allure très lente.

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name) : Lafon	Date : 15/05/26
Signature : 	Heure (Time) : 12H40

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

M. ARRIGHI Sylvain
Président / Chairman
Lic. 175703 FFSA



Mme BERNARD Nathalie
Membre
Lic. 171292 FFSA



M. CHOLET Philippe
Membre
Lic. 7649 FFSA



Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
 Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board